



Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 110-2 ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019, le conseil municipal adopté le règlement numéro 110-2 intitulé

« Règlement modifiant le règlement numéro 110-1, tel concernant le programme de revitalisation pour le secteur à dominance résidentielle tel que modifié par le règlement 110-1 afin de prolonger la durée du programme »

Le règlement est disponible pour consultation et ainsi obtenir des renseignements en vous présentant au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 4^e jour du mois de décembre 2019.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière